

Brochure n° 3332

Convention collective nationale

**IDCC : 2564. – VÉTÉRINAIRES
(Praticiens salariés)**

AVENANT N° 43 DU 3 NOVEMBRE 2016

RELATIF À LA VALEUR DU POINT CONVENTIONNEL POUR L'ANNÉE 2017

NOR : ASET1750037M

IDCC : 2564

Entre

SNVEL

D'une part, et

FNAACFE-CGC

FGA CFDT

FSPSS FO

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Réunis en commission nationale paritaire le 3 novembre 2016, dans le cadre de la réunion de négociation annuelle des salaires, les signataires ont décidé de fixer la valeur minimale du point à 14,76 euros sur la base de 151,67 heures à compter du 1^{er} janvier 2017.

Fait à Paris, le 3 novembre 2016.

(Suivent les signatures.)